

**CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Novembre 2022**

**Conseillers en exercice** : 13

**Conseillers présents** : 11

**Date de Convocation** : 27 octobre 2022

**Absents excusés** : C. Boussardon pouvoir à Claude Saillard, F. Marendaz

**Secrétaire de séance** : Claude Brocard

**Ordre du jour** :

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 31 août 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération subvention Projet D**

Un projet d'actions culturelles « la grande cartonnerie » se déroulera sur 2 ans. Ce projet d'un montant prévisionnel de 121 000 € doit être soutenu par la DRAC, la com-com, le département, la Région, scène du Jura, dispositif Idyle et la commune d'Arbois. Le projet D sollicite une subvention de la commune, le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 600 € sur 2 ans (2 X 300 €).

**2. Délibération loi 3 DS (adresses postales)**

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal décide de confier le pré-diagnostic : analyse préliminaire de la qualité de notre adressage à la Poste pour un montant de 795 € HT.

**3. Devis remise en état tombe Mère Lucie**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TANIER d'un montant de 900 € TTC pour la réfection de la tombe de la mère Lucie, bienfaitrice de la maison d'enfants pendant des décennies.

**4. Tarif location salle des fêtes 2023 : forfait chauffage**

Le conseil municipal, décide les tarifs suivants :

- Activités commerciales : par jour	230€
- Autre activités : 1 jour	200€
- 2 jours consécutifs	280€
- Pour les habitants de Mesnay (exclusivement pour une utilisation familiale)	
- 1 jour	170€
- 2 jours consécutifs	220€
- location aux jeunes du village (moins de 18 ans)	130€
Les associations extérieures à Mesnay	170€
Forfait chauffage toute location	30 €

**5. Guirlandes de Noël, limitation des poses**

Etant donné l'effort demandé par le gouvernement pour les économies d'énergie, le conseil municipal décide, cette année, de poser uniquement les traversées de village en LED.

## **6. Repas des anciens**

Le repas des anciens aura le 10 décembre à la salle des fêtes, une invitation leur parviendra.

## **7. Parking rue des Nouvelles**

Afin de créer un parking, Le conseil municipal décide d'acheter à Mr GUILLAUMOT Olivier et Mme REYNAUD Armande la parcelle cadastrée AN 136 pour la somme de 1500 €.

## **8. Sécurité Regains**

Après débat Le conseil municipal décide de continuer l'étude de la protection des ateliers municipaux et des Regains.

## **9. Compte-rendu du Plan Climat Air Energie Territorial de la commission Environnement**

Gilles Creuzot fait un compte-rendu de la commission environnement de la comcom du 19/10/22 concernant l'avancement du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Ce plan est désormais quasi achevé : afin d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effets de serre (-63% en 2050) et de développement des énergies renouvelables (x 2,1 en 2050) définis dans la stratégie territoriale, le projet de plan d'actions s'organise en 10 axes, 21 thématiques et 61 actions.

Si quelques actions apparaissent très concrètes (ex : moderniser les centrales hydroélectriques de la cartonnerie de Mesnay), voire déjà engagées (atlas de la biodiversité), la très grande majorité demande de la préparation/concertation (comité de travail, concertation avec les chambres consulaires...) et un nécessaire pilotage pour accompagner les collectivités, organiser des animations (etc...) et faire émerger des projets pertinents (isolation/rénovation de bâtiments, panneaux photovoltaïques sur les toitures, développement du trafic ferroviaire, traitement des effluents agricoles, abandon du chauffage au fioul...).

En isolant la mairie ou encore en rénovant son réseau d'eau potable, votre commune a anticipé la mise en œuvre de ce Plan qui devrait être voté début 2023.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal remercie Didier Camelin, Danny Vié, Claude Brocard pour leur participation à la pose du bardage et couverture des bâtiments des Regains.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 10h.00 suivie d'un vin d'honneur.

Fin de séance